Sdage et programme de mesures 2022 – 2027

Atelier Qualité

- Qualité
- Milieux aquatiques
- Quantité
- Inondations
- Littoral

comité de bassin Loire-Bretagne

Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?

Forum de l'eau

Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

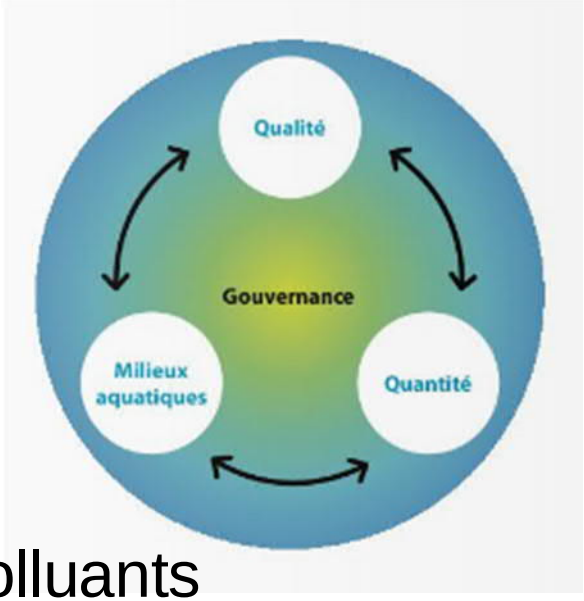

2 : Réduire la pollution par les nitrates

3 : Réduire la pollution organique et bactériologique

4 : Maitriser et réduire la pollution par les pesticides

5 : Maitriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants

6 : Protéger la santé en protégeant la ressource

Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

Nous allons aborder ces 5 chapitres au travers **des priorités retenues** pour les 3 volets suivants :

- Pollutions diffuses
- Pollutions ponctuelles
- Protection de la santé et de la ressource

Enjeux et cibles sont :

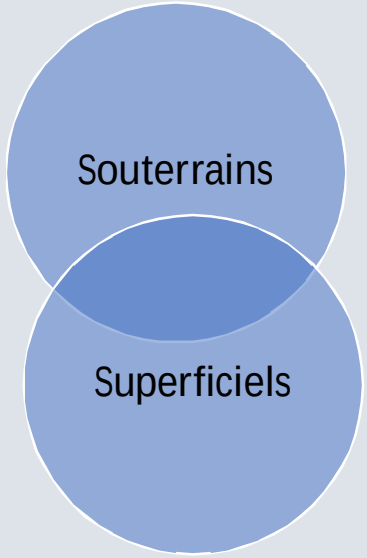

Pollutions diffuses

Qualité des eaux

Etat des Lieux 2019 :

Un territoire soumis à des pressions significatives pesticides, nitrates et/ou phosphore diffus pour 23% des cours d'eau.

Une évolution à la hausse par rapport à 2013.

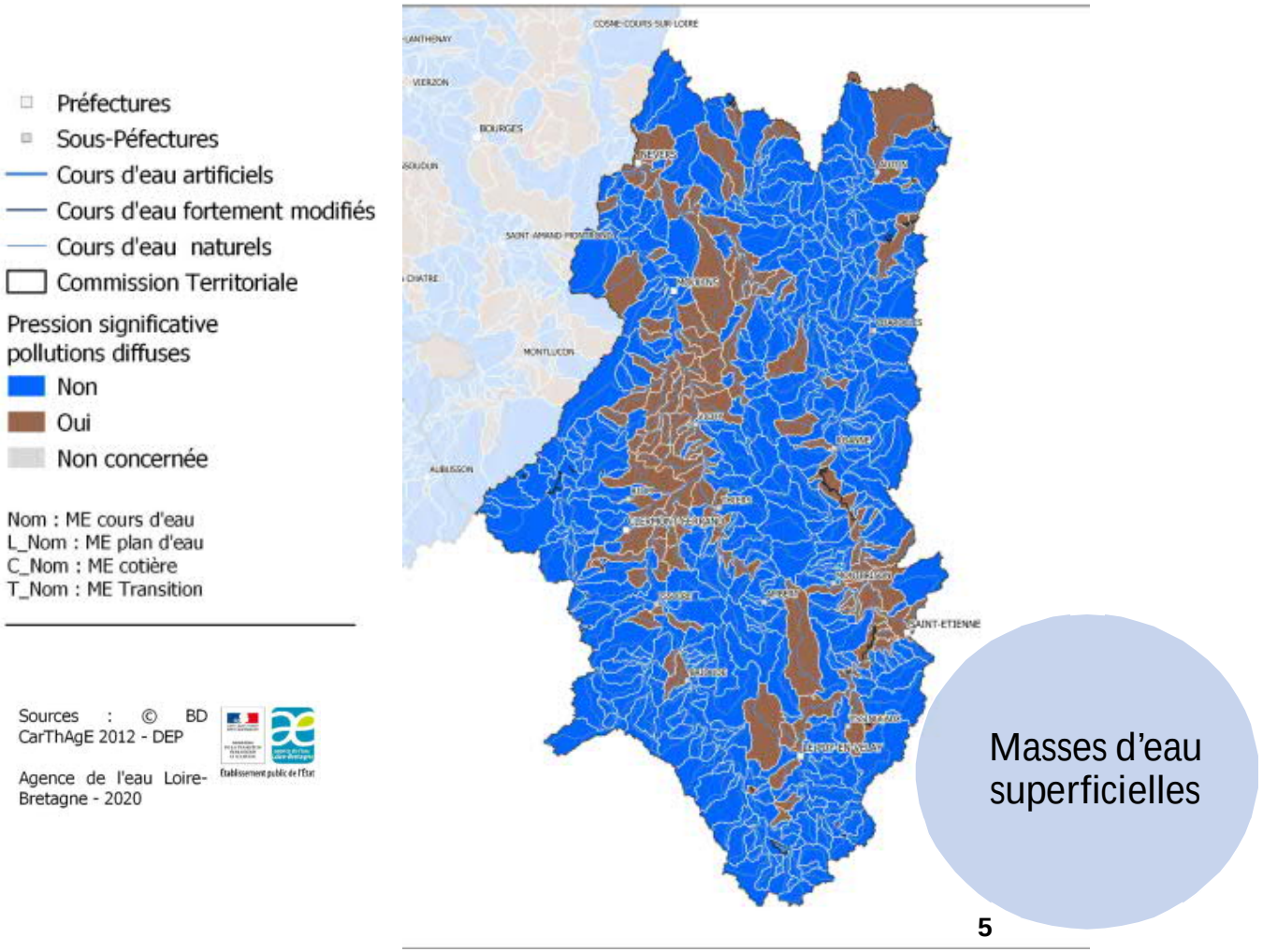

Pollutions diffuses

Qualité des eaux

2/3 des masses d'eau « plans d'eau » en risque de non atteinte du bon état en 2027, essentiellement pour des raisons de pollutions diffuses (phosphore et/ou nitrates et/ou pesticides).

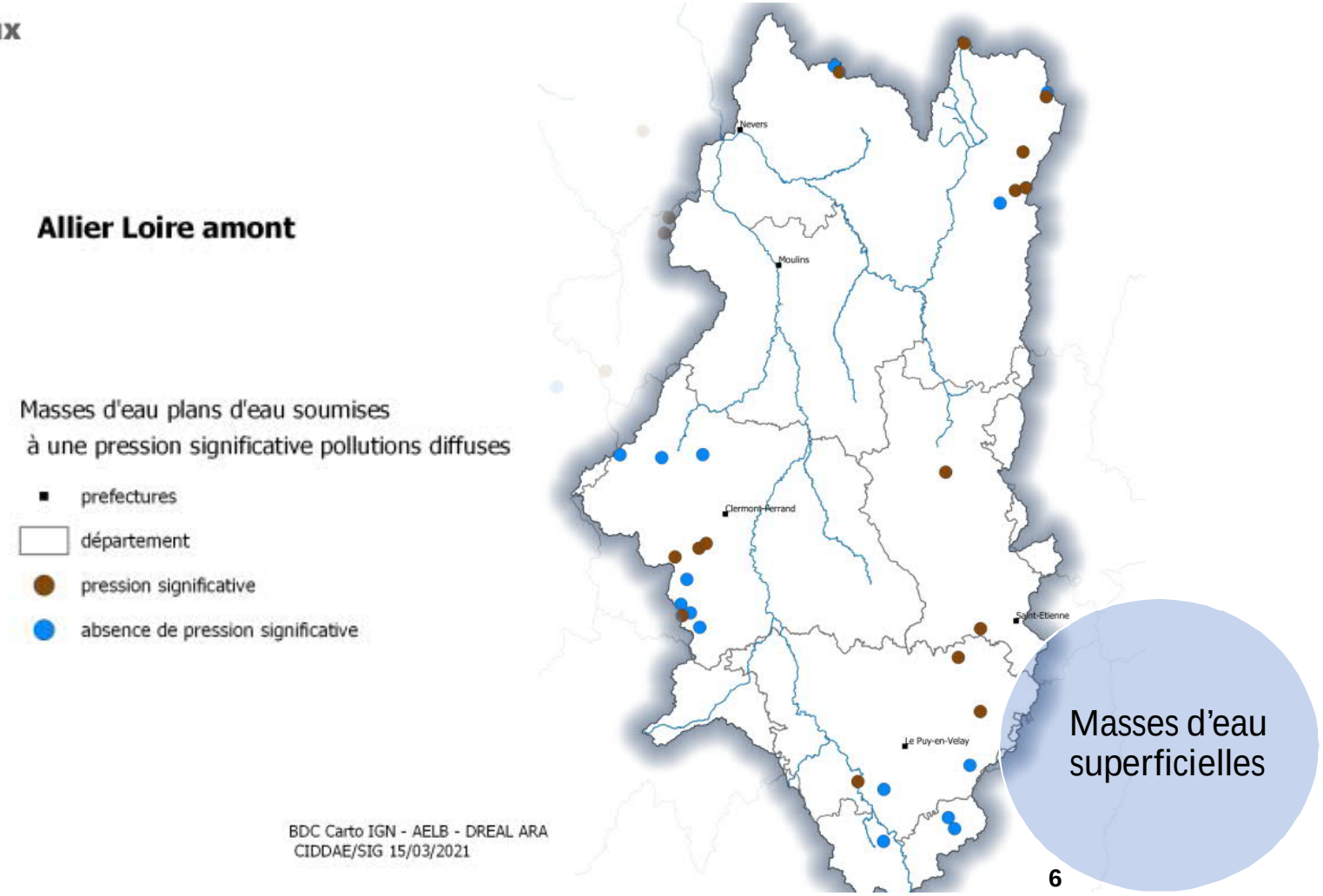

Pollutions diffuses

Qualité des eaux

Des pressions significatives pesticides et/ou nitrates (seuil des 50mg/l) qui n'épargnent pas les **eaux souterraines**

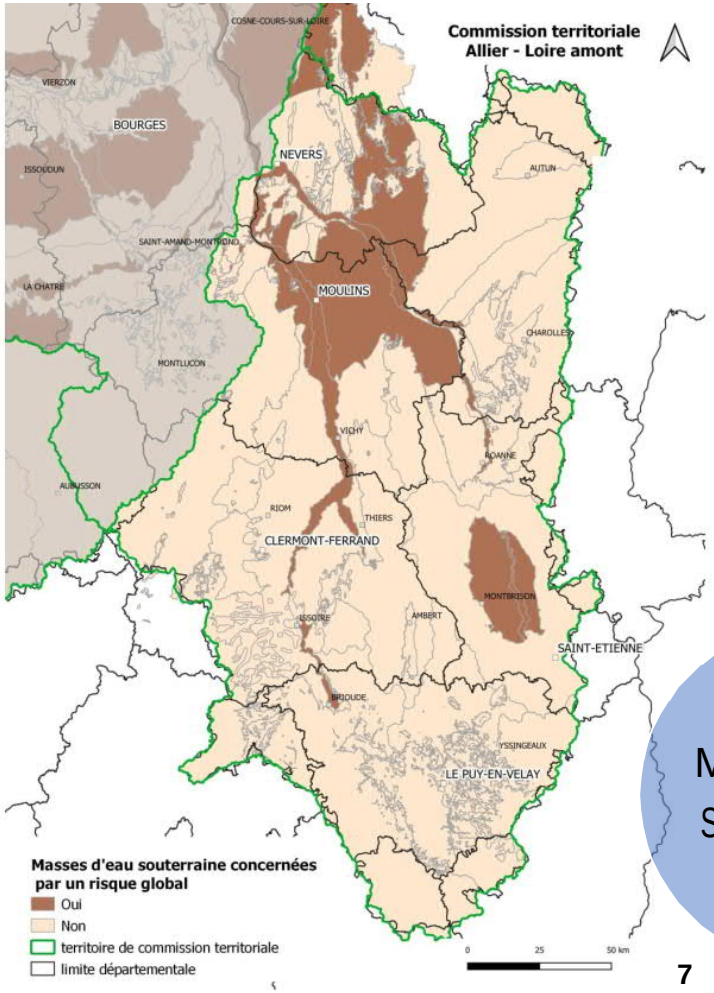

Masses d'eau Souterraines

ME souterraine en risque nitrates et /ou pesticides

Forum de l'eau

Pollutions diffuses

Les enjeux auxquels répondent le Sdage et le PdM :

– Préservation et reconquête de la qualité :
- des ressources en eaux destinées à la consommation humaine,
- des zones littorales à usages sensibles
- des milieux aquatiques.

– Lutte contre l'eutrophisation marine et continentale

– Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur

Pollutions diffuses

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

- Encourager la maîtrise et la réduction de l'usage des pesticides et des fertilisants en vue d'en diminuer l'impact (2B, 2C, 4B)

→ Changements de pratiques

→ Actions collectives à différentes échelles

→ Gestion des espaces et des milieux

→ Pour les nitrates, des leviers régaliens avec des actions de contrôle pour en garantir l'efficacité

➢ Une accélération de la transition agro-écologique de l'agriculture est indispensable pour engager une véritable réduction des pressions.

Pollutions diffuses

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

- Réduction des transferts de ces intrants (2C, 4B):
  → amélioration des techniques d'épandage, adaptation de l'espace avec l'implantation de haies, de talus, la végétalisation de fossés, etc

- Des actions complémentaires ou d'ambition renforcée dans les :
  → Aires d'alimentation de captages prioritaires (6C)
  → Équilibre de la fertilisation phosphorée pour 22 plans d'eau prioritaires (3B-1)

Pollutions diffuses

Qualité des eaux

Les principales évolutions du Sdage: **concentrer les efforts sur les usages professionnels**

Pollution par les nitrates

Précise que les PAR (Programmes d'actions régionaux) prévoient des mesures efficaces et contribuent à la mise en œuvre du principe de non-régression environnementale (2B)

Pollution par les pesticides

Confirme la possibilité du préfet de réduire ou interdire l'usage d'un produit phyto (4A-1)

Missionne les SAGE pour des plans d'action (4A-2)

Tient compte de l'évolution réglementaire concernant les largeurs de zones non traitées (4B)

Souligne l'importance de la formation des professionnels à l'utilisation des produits (4D)

Forum de l'eau

Le développement de pratiques et systèmes vertueux pérennes permettant de réduire les intrants, en concertation avec les acteurs des filières concernées, est une priorité.
La réduction des transferts d'intrants via le maintien et la reconstitution des haies et zones tampons, doit se poursuivre.

Pollutions diffuses

Des zones à enjeux spécifiques :

- 29 aires d'alimentation de captages prioritaires
- 1 Plan d'eau AEP prioritaire au niveau du Phosphore diffus
- Zones vulnérables nitrates
- Des nappes d'eau souterraine réservées à l'alimentation en eau potable dans le futur (NAEP)

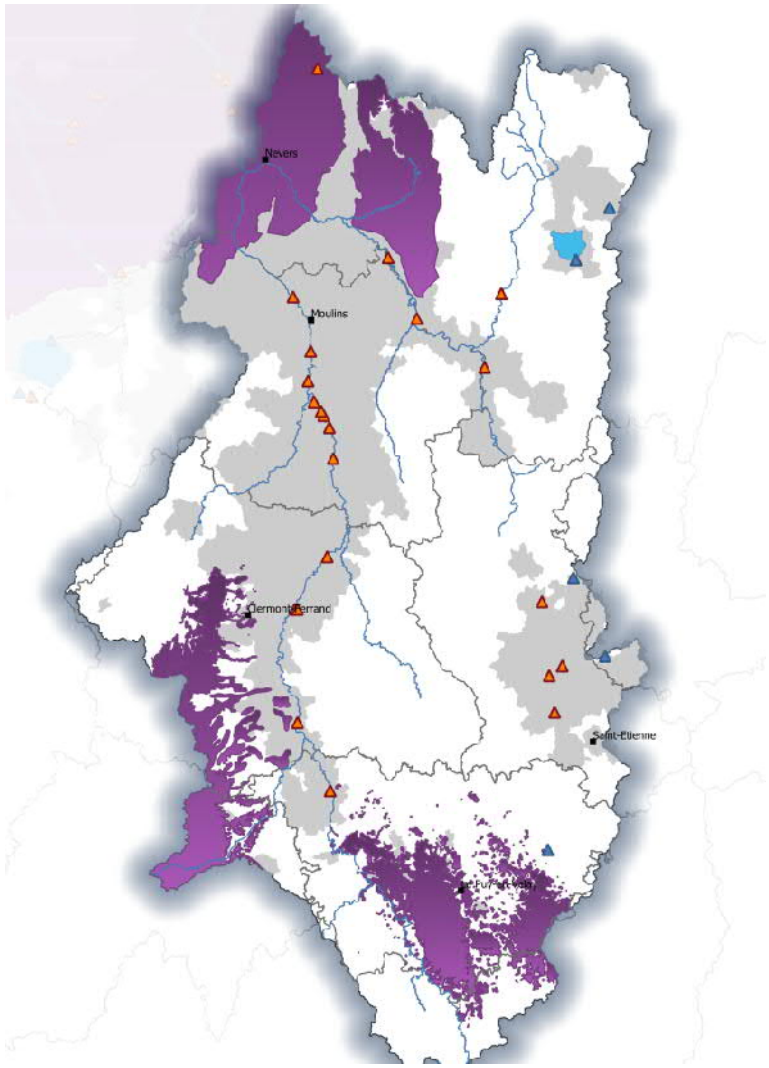

Pollutions ponctuelles

Etat des Lieux 2019 :

Des pressions significatives macropolluants ponctuels en très légère hausse par rapport à 2013 : moins d'1/4 des cours d'eau concernés.

Une hydrologie de plus en plus limitante.

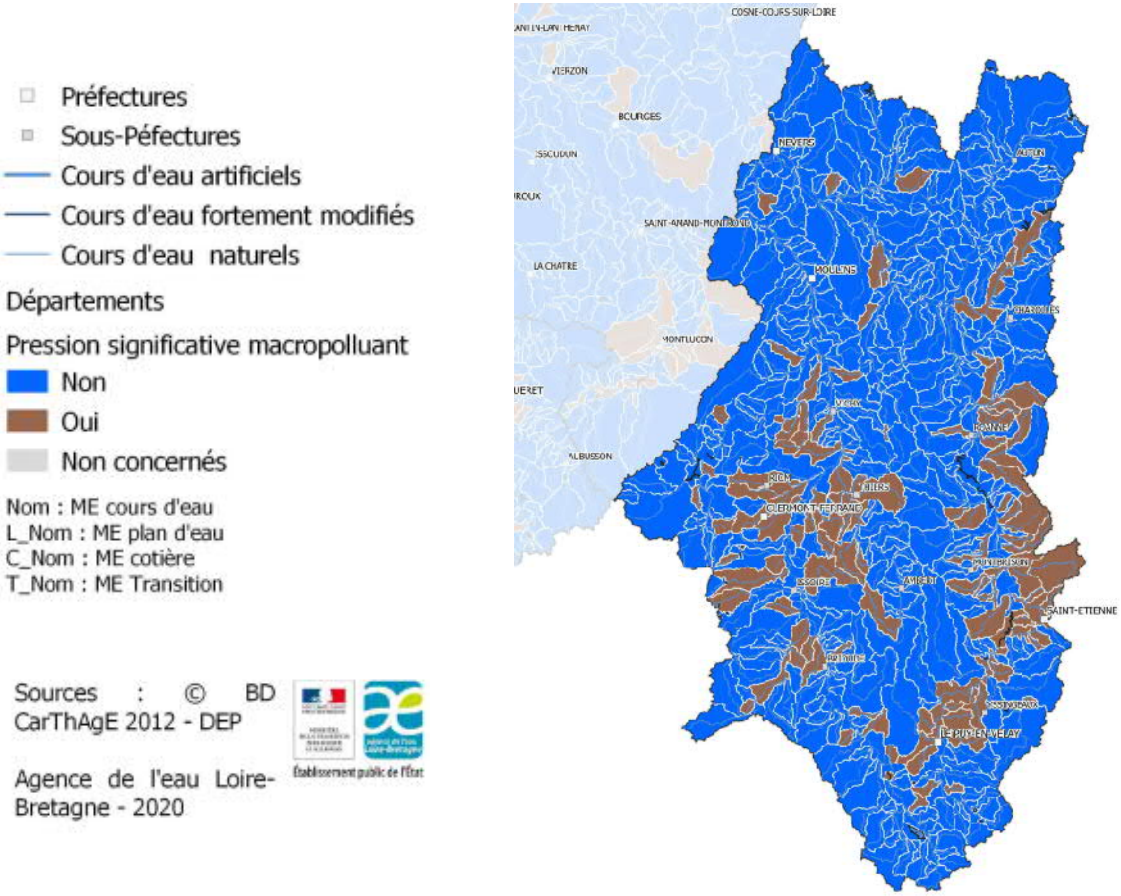

Pollutions ponctuelles

➢ Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 – 2027 :

Pollutions ponctuelles des agglomérations et des industries

→ Garantir le niveau de traitement des eaux usées dans la durée et en particulier réduire les apports de phosphore dans l'environnement pour réduire les risques d'eutrophisation

→ Améliorer la gestion des eaux pluviales

→ Améliorer la lutte contre les pollutions accidentelles

→ Substances dangereuses et émergentes : de la connaissance aux actions opérationnelles

→ Prévenir la contamination microbiologique des zones protégées (baignade)

Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur

Pollutions ponctuelles

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

Macropolluants et pollutions bactériologiques

- Maintenir voire renforcer les performances de traitement
  → finaliser l'équipement des STEU industrielles et collectives vis-à-vis du phosphore (3A-1)

- Améliorer la collecte et mieux gérer les eaux pluviales
  → mettre en conformité des réseaux de collecte à la Directive ERU
  → améliorer la collecte des réseaux unitaires par temps de pluie (3C-2)
  → développer une gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme (3D)

- Des actions complémentaires ou d'ambition renforcée au niveau :
  → des masses d'eau en pression significative
  → des bassins amont des plans d'eau à usage AEP

Pollutions ponctuelles

Les principales évolutions du Sdage:

Pollutions organique et bactériologique

Demande la prise en compte du renforcement des exigences de traitement lié au changement climatique pour l'implantation des stations d'épurations (*3A*)

Renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires (3C-2) notamment vers les sites de baignades et les masses d'eau en risque

Souligne l'importance d'une gestion des eaux pluviales intégrées à l'urbanisme (3D)

Pollutions dues aux micropolluants

Introduit 4 nouvelles dispositions :

- **5A-1** visant à poursuivre l'acquisition des connaissances notamment dans les 280 stations d'épuration de plus de 10 000 EH
- **5B-4** visant à demander aux industriels et aux collectivités territoriales de veiller à mesurer et suivre l'impact de leurs rejets sur les milieux
- **5C-2 et 5C-3** visant à impliquer les acteurs et à intégrer un volet sur la réduction des rejets de micropolluants dans leurs politiques territoriales

Pollutions ponctuelles

Priorités PDM sur le territoire :

210 systèmes d'assainissement prioritaires (SAP)

12 systèmes d'établissement industriel prioritaire (SEPI)

Environ 35 stations de traitement des eaux usées de plus de 10000 EH, concernées par la réduction des substances dangereuses.

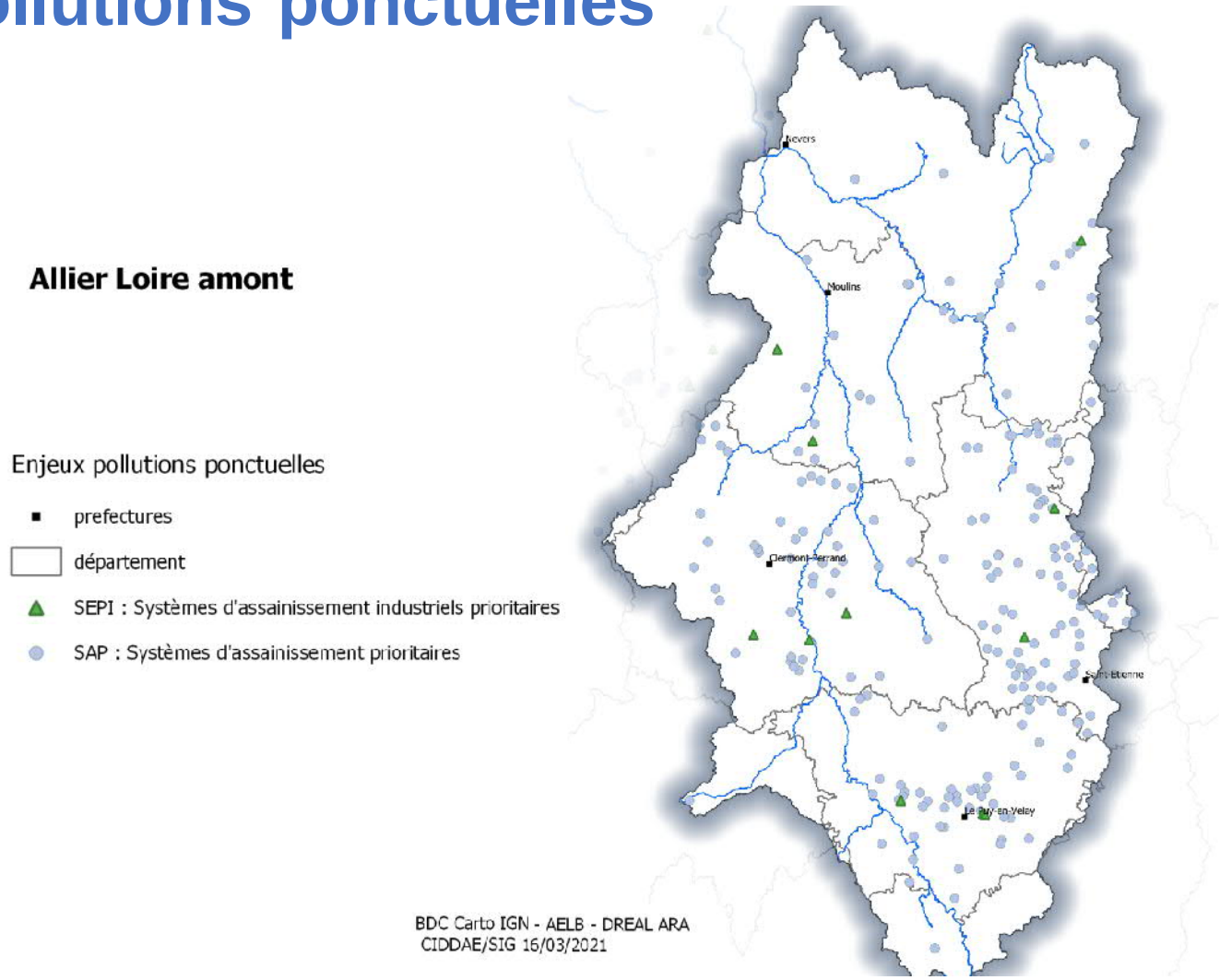

Protéger la santé

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

- Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'AEP, à travers le schéma directeur départemental

- Lutter contre les pollutions diffuses, par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages

- Réserver certaines ressources à l'eau potable « NAEP »

- Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales

- Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants

Protéger la santé

Les principales évolutions :

Insiste sur l'importance des Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et sur une gestion cohérente des ressources destinées à l'Alimentation en Eau Potable

Introduit une nouvelle disposition *(6E-4)* sur l'usage de la géothermie de minime importance dans les nappes à réserver à l'alimentation en eau potable (NAEP). De nouvelles NAEP en Bretagne.

2 orientations nationales souhaitées par le Ministère sur les volets macropolluants, bactériologie et santé :

A l'échéance 2027 , aucune masse d'eau ne doit être déclassée par les pollutions dites "classiques" provenant des stations de traitement des eaux usées

Restauration prioritaire de la qualité de l'eau brute nécessaire à l'AEP et dégradée par les pressions agricoles

Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

Ces priorités sont l'objet de la consultation

Ces priorités :

- **Les partagez vous ?**
- **Sont-elles assez ambitieuses ?**
- **Répondent-elles aux enjeux qualité de votre territoire ?**
- **Voudriez vous les reformuler ou en ajouter d'autres ?**